

INSTRUCTIONS DE COURSE Grand Prix de St Cast Grade 5A

Du 27 au 28 avril 2024
Centre Nautique Saint Cast

Code pontons :

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 21h35 et 6h34.
- 1.5 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent.
- 1.6 Le règlement du trophée Habitable des Cotes d'Armor

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé devant le CN St Cast

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le CN St Cast
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des courses et heures

Date	Classe	1er signal d'avertissement
27/04/24	Toutes	14h00
28/04/24	Toutes	10h00

- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **14h00**

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :
Grande course Ailes Marines : Pavillon Jaune
Course CCI : Pavillon Bleu

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont stipulés en « Annexe Parcours ».
- 8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9. MARQUES

- 9.1 Les marques sont :

Départ	Bouées au vent (1 et 2)	Bouée sous le vent (3 et 4)	Changement	Arrivée
Bouée Jaune Bateau Comité	Tétraédrique Jaune	Tétraédrique Rouge	Cylindrique Blanche	Cylindrique Orange

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **une bouée Jaune tétraédrique à l'extrémité bâbord**.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 11.4 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, BFD ou UFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau Arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour toutes les séries la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Toutes	Construit	45min	1h30	15min

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

- 15.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au 1er étage du CN St Cast. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au 2eme étage du Cn St Cast. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio
- 16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.2 Les sorties et entrée de port doivent se faire au moteur pour les J80. Les J80 qui entrent ou sortent du port à la voile se verront pénalisé de 20% sur la première ou la dernière manche du jour de l'infraction, sans instruction. Pour tout problème de moteur : contacter l'organisation sur le canal de course. Les Open 5.70 peuvent rentrer à la voile.
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72.
- 18.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique

peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 60 minute avant son signal d'avertissement.

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions. RAS

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés avec un pavillon Centre Nautique de St Cast.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme rose.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

27. PRIX

Des prix seront distribués.

28. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

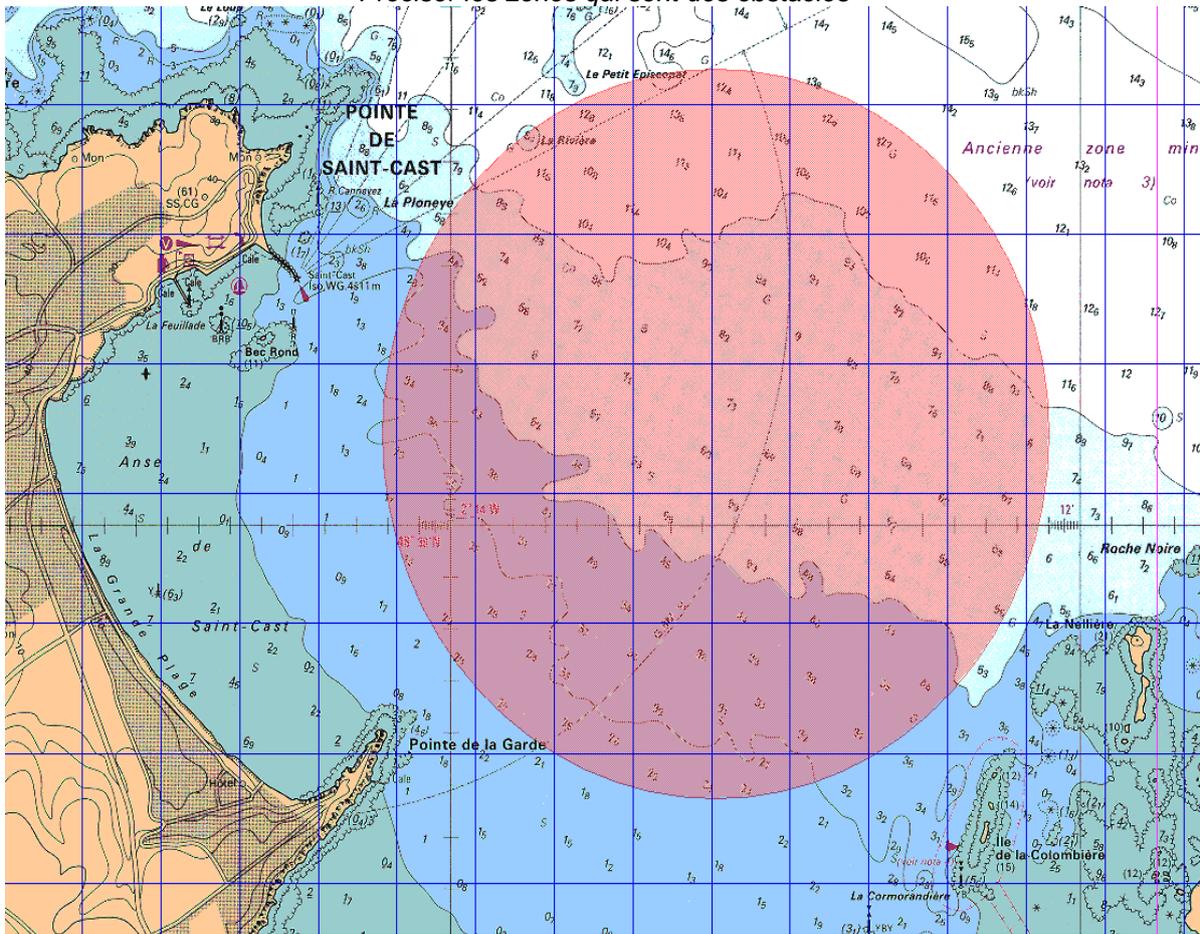
ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Aveline Didier

Président-e du comité technique : Rousseaux Maxime

Président-e du jury : Allaire Patrick

ANNEXE ZONES DE COURSE
 Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
 Préciser les zones qui sont des obstacles



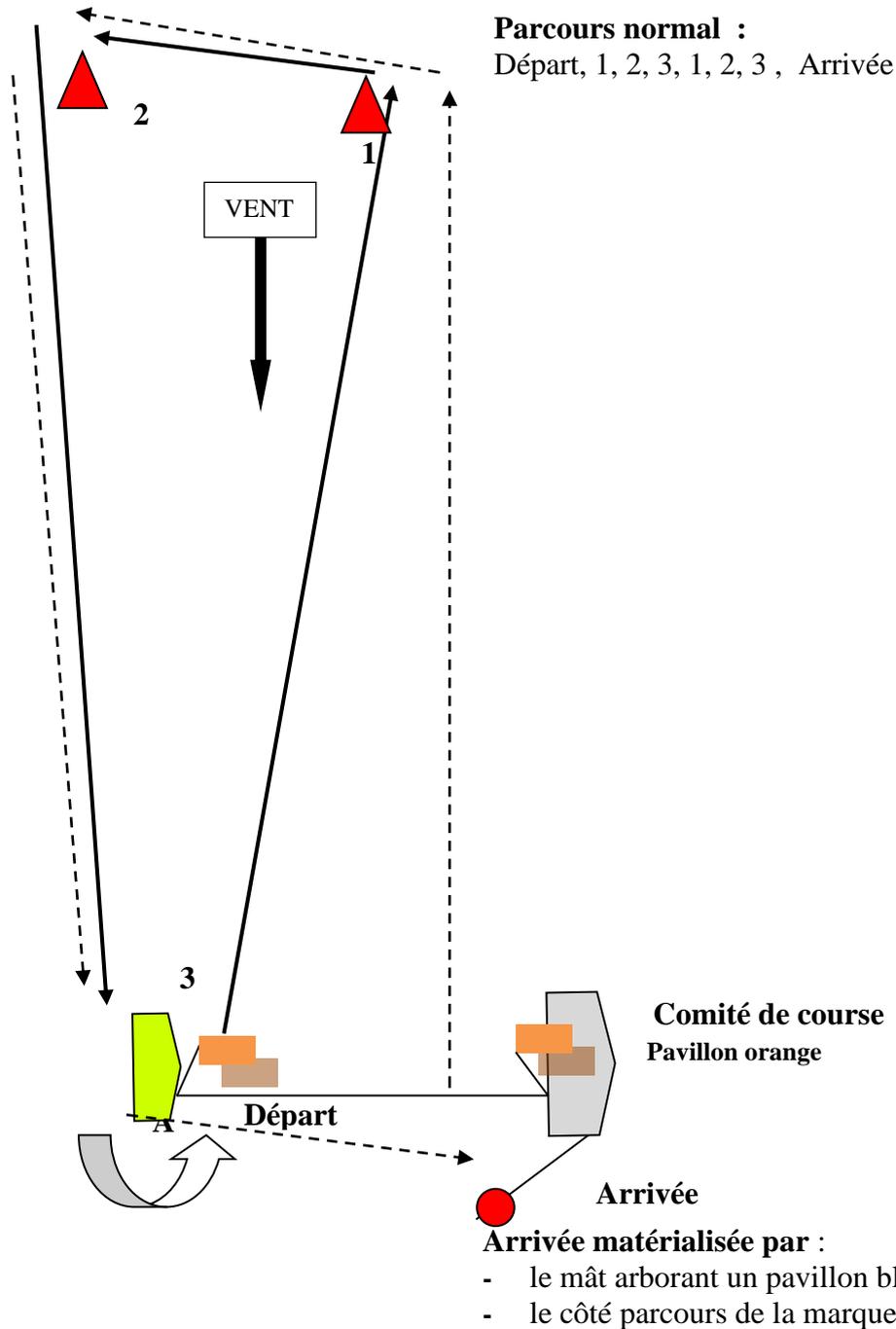
Annexe Parcours

1 - Parcours "banane": Flamme N°1

Côté requis : les marques 1, 2 et 3 sont à laisser à Bâbord

Parcours normal :
Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée

Marques : 1
Bouée triangle rouge
Marques : 2
Bouée triangle rouge
Marque : 3
Bouée jaune
Marque d'arrivée rouge
Bouée de changement de parcours : Blanche



Parcours côtier N°2 (10 miles) : Départ ; Bourdinots à laisser à bâbord ; Laplace à contourner à Tribord ; Banchenou à contourner à tribord ; Arrivée entre une bouée orange située à environ 200m au Nord de la pointe de la Garde et le bateau d'arrivée arborant un pavillon bleu.

Parcours côtier N°3 (6 miles): Départ ; Bourdinots à laisser à Bâbord ; Laplace à contourner à bâbord ; Bourdinots à laisser à tribord ; Arrivée entre une bouée orange située à environ 200 mètre au Nord de la Pointe de la Garde et un bateau arrivée arborant un pavillon bleu.

Parcours côtier N°4 (9 miles) : Départ ; Bourdinots à laisser à bâbord , Laplace à contourner à Babord , Bourdinots à laisser à tribord ; Arganon (cote +0,5m) à contourner à tribord , Arrivée entre une bouée cylindrique orange située à environ 200 mètre au Nord de la Pointe de la Garde et un bateau arrivée arborant un pavillon bleu.

Parcours côtier N°5 (10 miles) : Départ ; Banchenou à contourner à babord, Laplace à contourner à bâbord , Bourdinots à laisser à Tribord ; Arrivée entre une bouée cylindrique orange située à environ 200 mètre au Nord de la Pointe de la Garde et un bateau arrivée arborant un pavillon bleu.

Parcours côtier N°6 (7,5 miles): Départ ; Banchenou à contourner à tribord , Arganon (cote +0,5m) à contourner à tribord; Arrivée entre une bouée orange située à environ 200m au Nord de la pointe de la Garde et le bateau d'arrivée arborant un pavillon bleu .

Parcours côtier N°7 (6 miles): Départ ; Banchenou à contourner à bâbord ; Arrivée entre une bouée orange située à environ 200m au Nord de la pointe de la Garde et le bateau d'arrivée arborant un pavillon bleu .

Parcours côtier N°8 (7,5 miles) : Départ ; Arganon (côte +0,5m) à contourner à bâbord, Banchenou à contourner à bâbord ; Arrivée entre une bouée orange située à environ 200m au Nord de la pointe de la Garde et le bateau d'arrivée arborant un pavillon bleu .

Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).